

jeu 20/06/2024 - 11:02



La révolution technologique est en marche. La Française des Jeux continue de "faciliter la vie des Français" en s'associant avec la Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (SANEF) et la Confédération nationale des buralistes.

Après les impôts, amendes ou factures publiques ainsi que les loyers et les factures d'eau, la solution de paiement Nirio propose un service d'encaissement sans surcoût des péages en flux libre, en espèces ou par carte, dans son réseau bar-tabac-presse agréé.

### ***La fin des bouchons***

Après deux ans de réflexion et de questionnements, la solution de paiement basée sur les principes d'accessibilité, de sécurité et de proximité, est disponible dans près de 4 000 commerces partenaires recensés sur le site internet Nirio. A terme, l'ensemble des points de vente agréés Nirio, soit 10 000 commerces partenaires à date, pourront proposer le service de paiement des péages en flux libre.

Dès aujourd'hui, les utilisateurs de l'A14, axe de l'autoroute Paris-Normandie, dont la gestion est assurée par le groupe Sanef, peuvent régler le montant du péage. A compter du 24 juin, les péages de l'A79, qui relie les départements de l'Allier et de Saône-et-Loire, puis de l'A13 dès l'ouverture, prévue fin 2024, du flux libre, s'ajouteront au processus de paiement.

La Française des Jeux ne compte pas s'arrêter là. L'entreprise précise avoir échangé avec d'autres sociétés concessionnaires d'autoroutes (SCA) présentes sur le territoire français.

Avec ce partenariat, les buralistes, qui bénéficieront d'une commission pour chaque passage en caisse, continuent leur mue via la Transformation, initiée en octobre 2018 et reconduite pour la période 2023-2027. Ils suivent un nouvel usage dans l'intérêt des Français afin "de gagner en crédibilité" tout en démontrant leur capacité "à s'adapter et à capter une nouvelle clientèle", précise Philippe Coy, président de la Confédération nationale des buralistes.

### ***Une nouvelle expérience de conduite***

Le nouvel usage fait l'objet d'une signalisation routière spécifique sur les infrastructures afin d'informer les clients sur les modalités de paiement.

La troisième solution de paiement, complémentaire avec le badge télépéage et le règlement en ligne sur le site Internet du concessionnaire autoroutier, invite les conducteurs à se mobiliser dans un délai maximum de 72 heures. En l'espace d'une minute, le péage peut être réglé en espèces ou par carte chez un commerçant après avoir communiqué son numéro de plaque d'immatriculation.

### ***Les mauvais payeurs ne font pas ménage***

En cas d'impayés, un courrier sera adressé par la Sanef à l'adresse associée à la carte grise du véhicule donnant un délai supplémentaire de dix jours pour payer le montant du péage.

En revanche, après ce délai, le montant du péage sera majoré de 10 à 90 euros en fonction du nombre de jours de retard. Au bout de soixante jours, le dossier est transféré au ministère public, qui va émettre une contravention de 375 euros.